

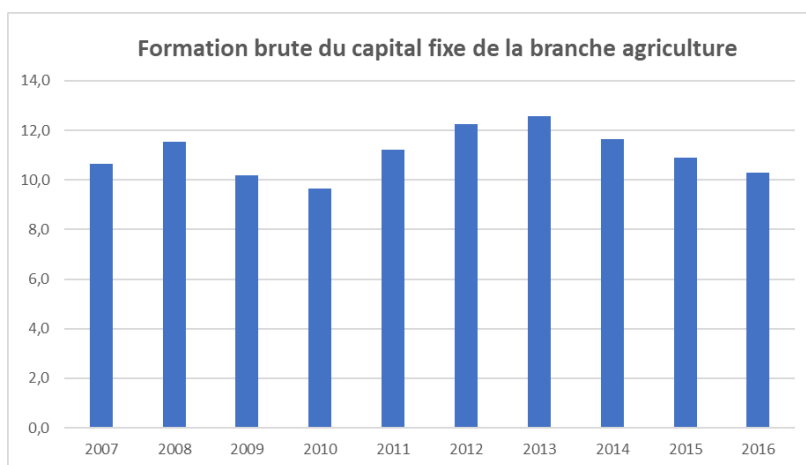
Contribution de la Coordination Rurale
Atelier 14
Réunion 1 – 15 septembre 2017

Thème : Quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

Constats préalables

a. L'agriculture est confrontée depuis plusieurs années à une multiplication des difficultés économiques, qui entraîne inévitablement une dé-capitalisation, par manque d'investissement des professionnels.

Ainsi, le niveau de capitaux fixes détenus en agriculture est en constante diminution depuis 2013, et vient aujourd'hui se situer à un niveau inférieur à celui de 2007.



Source : CCAN

b. Il existe aujourd'hui un grand nombre de dispositifs de subventions et d'aides qui doivent permettre de financer les bâtiments, outils productifs...

Le PCAE par exemple permet aux agriculteurs de bénéficier de fonds européens, nationaux et régionaux pour des investissements touchant aux bâtiments, matériels, protection des cultures...

Cependant, ces dispositifs restent difficiles d'accès pour de nombreux agriculteurs (information, réalisation des dossiers, critères d'entrée limitants tels que l'appartenance à des Cuma ou groupements d'employeurs, la non prise en compte des investissements en copropriété...)

c. Le plan de 5 milliards d'euros annoncé, représente, au regard du seul nombre d'exploitations agricoles (400 000), tout au plus 12 500 € par exploitation (mais il est fort à parier que la totalité ne sera pas à la seule destination des agriculteurs).

Les besoins financiers de l'investissement productif sont bien plus élevés que cela :

Le coût d'une "place de vache" est évalué entre 6800 et 9600 €. Une étude de l'institut de l'élevage précise qu'entre 2015 et 2025, 1 vache laitière sur 4 devra être relogée, soit plus de 700 000 euros par an sur la période.

L'élevage laitier absorberait ainsi à lui seul tous les financements d'un tel plan.

Autre exemple, l'élevage de poules pondeuses, pour lequel la place de poule est estimée aujourd'hui à 30 €, alors qu'elle n'était qu'à 15 € en 2000.

Dans un contexte de prix agricoles inférieurs aux coûts de production, comment justifier de tels investissements, vouloir lutter contre un surendettement fort de la profession agricole, et la création de structures intransmissibles aux générations suivantes, car non rentables ?

d. Comme indiqué dans notre document socle de propositions, les agriculteurs créent la valeur initiale de la filière agricole, ils doivent être rémunérés de façon à leur permettre d'exister et de continuer à produire. Ainsi, comme pour toute entreprise, **l'investissement productif doit pouvoir être financé par la vente de nos productions**. Donc pour que l'agriculture investisse massivement dans ses outils productifs, il est indispensable de redonner des perspectives de rémunération à long terme, une confiance en l'avenir, qui ne se décrète pas par un plan mais par une politique.

e. Les Chambres d'agriculture assument de plus en plus des missions d'État, en annexe des DDTM, et en parallèle souffrent de la baisse de leurs ressources. Elles se sont retirées de la recherche appliquée, ont de moins en moins de personnel et facturent de plus en plus le conseil technique aux agriculteurs. La facture de l'accompagnement technique par la Chambre d'agriculture, organisme indépendant au service des agriculteurs, est donc de plus en plus salée et moins accessible aux agriculteurs. Le conseil est ainsi apporté par les fournisseurs des agriculteurs, conseil qui n'est pas toujours le plus indépendant. Sur ce sujet, le rapport « Agreenium » conseillait une séparation des prestations de conseil et de vente.

f. Le désengagement de l'État dans la recherche n'ouvre que deux pistes de maintien : le financement par les agriculteurs de la recherche appliquée, qui en ont de moins en moins la possibilité et le financement par les firmes privées ou coopératives ([Invivo](#)), qui oriente la recherche vers ce qui est rémunérateur pour les firmes.

g. La technicité du métier d'agriculteur n'est pas aujourd'hui un facteur limitant : les formations existent. La prise en charge peut être un souci qui peut se régler assez facilement. Par contre, la complexité réglementaire, la surcharge administrative sont de réels facteurs limitants au métier. Un agriculteur est aujourd'hui dans l'incapacité de connaître l'ensemble des textes qui s'appliquent à la profession, ce qui est bien naturel puisque même 10 juristes ensemble n'y arrivent pas étant donné les ramifications et la complexité des textes. Pour redonner un souffle aux agriculteurs et leur permettre de se consacrer à la technique, il faut désengorger leur planning des tâches administratives par une révision des textes et une simplification des formalités administratives.

h. Ces constats concernent l'ensemble des productions agricoles.

i. L'investissement est souvent présenté avec une finalité d'accroissement de la productivité. Les études ont démontré qu'en élevage laitier, les économies d'échelle n'existent plus entre 500 et 900 000 litres de lait.

Une [récente étude sur l'élevage allaitant dans le grand ouest](#) démontre également que lors des dernières années, les investissements pour accroître la productivité n'ont pas été suivis d'accroissement de rémunération pour les producteurs.

Il n'existe donc pas ou peu de marge de manœuvre pour une augmentation de productivité permettant une meilleure rémunération de la production.

Conclusion :

Pas de modernisation, sans rémunération !

Pour la Coordination Rurale le travail premier se situe donc au niveau de la construction d'un prix de vente des produits agricoles permettant de couvrir les coûts de production et de R&D, l'investissement nécessaire à toute entreprise et la rémunération des producteurs.

Nous considérons donc que cet atelier doit se concentrer non pas sur des investissements, recherche, et accompagnement permettant de réduire les coûts de production, mais sur **des projets permettant d'améliorer la sécurité et le bien être au travail des agriculteurs, l'innovation agricole, l'autonomie énergétique des exploitations, le bien-être animal et la perception de notre métier.**

Il doit être consacré à la poursuite de la modernisation du métier et en aucun cas proposer des orientations visant à compenser la faiblesse des prix agricoles, qui doivent être relevés grâce à une Politique Agricole Commune renouvelée.